



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2023-292

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2023

Sommaire

DRAAF /

R32-2023-07-21-00005 - Arrêté du 21 juillet 2023 portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la DRAAF?? (3 pages)

Page 3

DRAAF

R32-2023-07-21-00005

Arrêté du 21 juillet 2023 portant subdélégation
de signature au titre des articles 10 et 75 du
décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique à certains
agents de la DRAAF

**Arrêté portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Björn DESMET en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 10 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Michel GUILLOU en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 17 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Jean-Michel POIRSON en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France, la qualité d'ordonnateur secondaire, en tant que responsable de budget opérationnel de programme ou d'unité opérationnelle, est exercée par Monsieur Michel GUILLOU, directeur régional adjoint et par Monsieur Jean-Michel POIRSON, directeur régional adjoint, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

Service régional de l'alimentation :

- Monsieur Samuel CARON, chef de service
- Madame Amélie MATHIRON, cheffe de service adjointe

Service régional de l'information statistique et économique :

- Madame Émilie HENNEBOIS, cheffe de service
- Monsieur Pascal FOUQUART, chef de service adjoint

Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises :

- Monsieur Sylvain MULLOT, chef de service
- Madame Juliette ASPAR, cheffe de service adjointe

Secrétariat général :

- Madame Sylvie DELIGNY, secrétaire générale
- Monsieur Frédéric LUSSIEZ, secrétaire général adjoint
- Madame Sophie AMINE, secrétaire générale adjointe
- Madame Martine HORVILLE, cheffe du pôle finances et logistique
- Monsieur Didier DEWINNE, responsable de la gestion budgétaire
- Madame Delphine DHINNIN, chargée du contrôle de gestion

Service régional de la formation et du développement :

- Monsieur Thami AMINE, chef de service
- Monsieur Frédéric PRINCE, chef de service adjoint
- Madame Agnès CARON, responsable budgétaire

Article 2 :

L'arrêté en date du 5 septembre 2022 portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est abrogé.

Article 3 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 21 juillet 2023

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Björn DESMET